

# Règlement particulier du 10<sup>ème</sup> tournoi jeunes et vétérans de la ville de Mende

**Article 1 :** Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.Bad. et en règle avec celle-ci de classement P a R6, dans les catégories de poussin à junior, ainsi que vétérans,

Le juge arbitre du tournoi sera SALES Hubert

Le numéro d'autorisation au tournoi est : 22.OCCI.48/TI.F./003

**Article 2 :** Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le juge arbitre, et ce dans l'intérêt du tournoi.

**Article 3 :** Les règles du jeu sont celles éditées par la F.F.Bad

*Point particulier :* si le volant touche le plafond :

- à l'engagement : il sera remis 1 fois
- au cours de l'échange : il sera faute

**Article 4 : Horaires :** La présentation des licences se fera le samedi 21 janvier et le dimanche 22 janvier 2023 à partir de 8H00. Les rencontres débuteront à 8h30 précise.

Tout joueur désirant s'absenter devra le signaler au juge arbitre **ET** à la table de marque.

Cinq minutes après le deuxième appel, le joueur absent du court sera déclaré W.O.

**Article 5 : Volants et tenues**

Le volant officiel du tournoi est le Babolat 4

Les volants sont à la charge des joueurs.

**Article 6 : Tableaux :**

Le nombre de participants est limité à 120, les droits d'engagements sont de 15€ pour un tableau et de 20 euros pour 2 tableaux.

2 tableaux sont autorisés par joueur, et un seul tableau par jour (simple pour les jeunes ou mixte pour les vétérans le samedi et double pour les jeunes et les vétérans le dimanche).

La date limite d'inscriptions est le 8 janvier 2023, la priorité sera donnée aux 1<sup>er</sup> engagements reçus et réglés. Les rencontres se dérouleront par poule puis élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou de scinder les séries selon le nombre de participants.

Les matchs sont joués selon le système de comptage en vigueur. (2 sets gagnants de 21 points).

Le tirage au sort aura lieu le 15 janvier 2023 .Le CPPH du jeudi 05/01/2023 sera pris en compte. Le juge arbitre pourra modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits, si aucun match du tableau n'est commencé.

**Article 7 : Arbitrage**

Tous les matchs sont auto arbitrés, toutefois en cas de demande un arbitre pourra être désigné par le juge arbitre.

**Article 8 :** Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

**Article 9 :** Seul un responsable de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

**Article 10 :** Les récompenses ne seront remises qu'à la fin de cette compétition ou au plus tard à 18h00.

**Article 11:** En cas de perte ou de vol, le comité d'organisation n'est pas responsable.

Bon tournoi et merci de votre participation.

**Le Comité d'Organisation**